des Princes &c. Août 1704. contre les Confederez de Variovie, afin d'empêcher s'il étoit possible, la nouvelle Sandomir élection; ce Resultat porte, 1. Oue tous " contre les ceux qui ont figné la Confederation du " Confederez. Conventicule de Varsovie étoient déclà- " rez Traitres, Rebelles & Ennemis de la " Patric. 2. Oue le Cardinal Primat. l'E- " veque de Posoanie, le Grand Maréchal de " la Couronne, les Palatins de Siradie, de « Leczie & le jeune Towianski, étojent dé- " gradez de leurs dignitez & emplois. & leurs biens confisquez au profit de la Couronne. 3. Qu'on accordoit une amnistie aux adherens de cette Confederation qui ne l'ont pas fignée, pourvû que dans le mois, à compter " du 1. Juin, ils rentrassent dans leur devoir. & prétassent serment de fidelité à S. M. P. " 4. Ou'on accordoit un pareil délai au « Sous-Maréchal, au Genéral Brant, & aux autres Officiers de l'Armée de la Couronne, pour venir le joindre à S. M. 5. Que le « Roi pourra faire telles alliances qu'il vou- " dra à ses frais, sans qu'il en coûte rien à la " Republique, à condition que S. M. pavera " l'Armée de la Couronne & que les conqué - « tes qu'Elle fera, seront au profit de la Re- " publique 6. Qu'au moyen de ce la Noblesfe de Pologne montera à cheval, lors que le " Roi le jugera à propos. 7. Et que le grand " Treforier payeroit un quartier de folde à " l'Armée de la Couronne, S. M. promettant d'acquitter ce qui lui sera dû de surplus. " Lors qu'on fit la lecture de cette resolution dans l'Assemblée, on y ajoûta, que ceux du parti contraire qui la figneroient dans quinze jours, profiteroient du benefice de

l'amnistie; mais on en exclut le Cardinal K 2

Pri-

Resultat de